

Compte rendu de séance

Séance du 04 MAI 2021

L' an 2021 et le 4 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , à la Salle des Associations, lieu aménagé pour la circonstance vu la crise sanitaire, sous la présidence de THIROT Christian, Maire.

Présents : M. THIROT Christian, Maire, Mmes : BALESTRA Gwladys, CROCHET Carine, GARNICHE Marie-José, RIX Monique, VAUDENAY Virginie, MM : BAILLY Jacques, BAILLY Valentin, CROCHET Cyprien, RAFFAITIN Jacques, ROGER Etienne

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 27/04/2021

Date d'affichage : 27/04/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du CHER
le : 11/05/2021

et publication ou notification
du : 11/05/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. CROCHET Cyprien

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- FOURNITURE ET POSE DE DEUX PANNEAUX ROUTIERS - 2021_038
- TRAVAUX D'ELAGAGE - 2021_039
- SOUSCRIPTION D'UN ABONNEMENT TELEPHONIQUE POUR LE DAE - 2021_040
- MOTION SMICTREM - 2021_041
- MODIFICATION D'ARTICLES DANS LES STATUTS DU SMERSE - 2021_042
- DELIBERATION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 03900 - Mairie de Bué / 2021 - 2021_043

OBJET : APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE SEANCE

Le Procès-verbal de la séance du 13 Avril 2021 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

- DIA 2021/002 : il n'a pas été exercé de droit de préemption quant à la vente des parcelles cadastrées AR 57 et 689 situées Rue des Juifs par M. GIRAULT Patrick à M. ROBIN et Mme GUILLERMAIN.
 - DIA 2021/003 : il n'a pas été exercé de droit de préemption quant à la vente des parcelles cadastrées AT 345 558 520 et AS 63 et AV 393 situées principalement Allée du Chatillier par Mme LE ROUX Danielle à la SCI Menteriol.
-

FOURNITURE ET POSE DE DEUX PANNEAUX ROUTIERS

réf : 2021 038

Monsieur le maire, Christian THIROT, explique qu'il faut interdire l'accès aux plus de 3.5T Avenue du Professeur Marsais.

- Le 26 Avril 2021, le devis de l'entreprise Le Bon Traçage a été reçu en mairie pour la fourniture et la pose de deux panneaux routiers d'interdiction de circuler aux 3.5 T.

Le montant du devis s'élève à **468.62 € TTC**.

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le devis de l'entreprise Le Bon Traçage pour **468.62 € TTC** porté au budget 2021.

AUTORISE, à l'unanimité des membres présents, M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX D'ELAGAGE

réf : 2021 039

Monsieur le maire, Christian THIROT, explique qu'il faut faire intervenir un prestataire pour des travaux d'élagage Rue Saint Vincent.

- Le 18 Avril 2021, le devis de l'entreprise de M. RAFFESTIN Francis a été reçu en mairie pour des travaux d'élagage d'arbres à l'aide d'une nacelle et déchiquetage des branches.

Le montant du devis s'élève à **600.00 € TTC**.

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le devis de l'entreprise de M. RAFFESTIN Francis pour **600.00 € TTC** porté au budget 2021.

AUTORISE, à l'unanimité des membres présents, M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

SOUSCRIPTION D'UN ABONNEMENT TELEPHONIQUE POUR LE DAE

réf : 2021_040

Monsieur le maire, Christian THIROT, explique qu'il faut souscrire un nouvel abonnement téléphonique pour le DAE (défibrillateur automatique externe).

- Après consultation des services commerciaux chez Orange un abonnement mobile au minimum serait adapté.

Le montant d'un tel abonnement s'élève à moins de **20.00 € TTC**.

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, de souscrire un nouvel abonnement Orange mobile pour le DAE.

AUTORISE, à l'unanimité des membres présents, M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

MOTION SMICTREM

réf : 2021_041

Monsieur le maire, Christian THIROT, rappelle les nouvelles règles d'accès aux déchetteries d'Assigny et Vinon adoptées par le SMICTREM.

Ce rappel fait suite à la motion prise par la Commune de Sancerre afin de surseoir à la décision de limiter le nombre de passage en déchetteries et d'envisager une nouvelle réforme en adéquation avec les réalités du territoire.

Le débat est engagé entre les élus, les ressentis sont similaires aux points soulignés dans cette motion.

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :

ADOpte, la motion n°2021-22 présentée par la Commune de Sancerre afin que le SMICTREM modifie sa décision de limiter le nombre de passage en déchetteries et envisage une nouvelle réforme en adéquation avec les réalités du territoire.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 1)

MODIFICATION D'ARTICLES DANS LES STATUTS DU SMERSE

réf : 2021_042

Considérant la loi du 3 août 2018 sur le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, il convient de rédiger les compétences du SMERSE concernant la production d'eau potable, et d'actualiser d'autres articles.

Sur une proposition formulée par le Président, le comité syndical du SMERSE s'est réuni le 7 avril 2021 pour décider les modifications statutaires suivantes :

Article 2 :

1. D'entreprendre, de réaliser ou de faire réaliser toutes les études relatives à la production d'eau

potable sur le territoire des collectivités adhérentes

2. D'entreprendre, de réaliser ou de faire réaliser tous travaux nécessaires à la production d'eau pour améliorer la distribution publique d'eau potable et assurer la sécurité de l'approvisionnement des collectivités adhérentes et assurer le transfert de l'eau des installations de production (captage, traitement) aux points de mise en distribution.

3. D'assurer l'exploitation des ouvrages et installations nécessaires à la production d'eau pour améliorer la qualité des eaux de distribution publique et assurer la sécurité de l'approvisionnement des collectivités adhérentes et au transfert de l'eau des captages aux points de mise en distribution.

Article 11 :

Charges à caractère administratif

Les contributions financières des membres du syndicat, dont le montant par branchement recensé au 1er janvier de l'année courante est fixé par l'assemblée délibérante, peut-être modifié par le comité si nécessaire.

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

– de donner un avis favorable à la modification des articles des statuts tels qu'annexés à la délibération du SMERSE.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DELIBERATION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 03900 - Mairie de Bué / 2021 **réf : 2021_043**

M. Le Maire, Christian Thiot, explique au Conseil Municipal que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget 039 – Mairie de Bué de l'exercice 2021 propose d'opérer des virements de crédits comme suit afin de créditer un compte :

Chapitre	Article	Désignation	Montants des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montants des crédits ouverts après DM
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2152	Installations de voirie	98 012.23	- 5 000.00	93 012.23
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	2313	Constructions	0.00	+ 5 000.00	5 000.00

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 1 au budget 039 – Mairie de Bué / 2021 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité, la décision modificative n° 1 au budget 039 – Mairie de Bué / 2021 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Charge Monsieur le Maire du suivi de cette décision.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

Questions diverses :

1) Préparation des élections départementales et régionales :

Date clés :

Vendredi 14 mai : date limite pour les inscriptions sur liste électorale

Jeudi 27 mai : réunion de la commission de contrôle des listes électorales

Dimanche 20 Juin : 1^{er} tour

Dimanche 27 Juin : 2^d tour

Pour tous ceux qui désirent être vaccinés pour tenir les bureaux de vote (il n'y a pas d'obligation), un formulaire est mis à disposition pour l'organisation des journées de vaccination en vue des élections par la préfecture.

A ce jour il semble que ces vaccinations auront lieu dans les centres de vaccinations proches mais la marque du vaccin n'est toujours pas connue.

La mutualisation des membres des bureaux de vote est autorisée. C'est-à-dire que le Président et le secrétaire peuvent l'être pour les deux élections tant que les bureaux sont dans la même salle.

En revanche, il faudra deux assesseurs par bureaux obligatoirement, soit 4 en tout au minimum.

Tenue, rotation des bureaux de vote :

	8h/11h30	11h30/15h	15h/18h
20 JUIN	THIROT Christian RAFFAITIN Jacques CROCHET Cyprien	ROGER Etienne BALESTRA Gwladys VAUDENAY Virginie	RIX Monique CROCHET Carine BAILLY Jacques GARNICHE Marie-José
27 JUIN	THIROT Christian RAFFAITIN Jacques CROCHET Cyprien	ROGER Etienne BAILLY Valentin VAUDENAY Virginie	RIX Monique CROCHET Carine BAILLY Jacques GARNICHE Marie-José

Le Président, le Président suppléant et le secrétaire seront mutualisés.

Désignation du Président : M. THIROT Christian, Maire

Désignation du Président suppléant : M. ROGER Etienne, 1^{er} adjoint

Désignation du secrétaire : Mme RIX Monique, 2^{de} adjointe

Désignation des 4 assesseurs obligatoires :

- BAILLY Jacques
- CROCHET Carine
- CROCHET Cyprien
- RAFFAITIN Jacques

2) Ouverture Marché public

La commune souhaiterait engager des travaux Rue de Venoize.

Après divers échanges avec l'entreprise Robineau, ces travaux semblent atteindre les seuils de procédure et seuils de publicité obligatoires.

En effet il s'agirait de terrasser, aménager, enfouir et renforcer les réseaux sur environ 250m de voirie.

Le diagnostic de voirie n° CIT-21-0059 étant en cours au Département mais face à l'urgence de cette réfection, le CIT sera consulté afin d'ouvrir un marché en ce sens.

3) Point sur la visite de contrôle faite à l'église

Suite à la visite du Capitaine des pompiers pour la sécurité de ce bâtiment public (obligatoire tous les 5ans) pouvant accueillir jusqu'à 380 places assises des changements/amélioration ont été préconisés:

- remettre la vitre de protection du boîtier de contrôle de la cuve enterrée de gaz

- Faire des affiches pour indiquer où se trouve le DAE
- Equiper le bâtiment d'un paratonnerre
- Vérifier la présence systématique du sifflet d'avertissement en cas d'incendie
- Contrôler les rapports Apave
- Contrôler les rapports Sicli et ordonner la fixation des extincteurs et leur affichette
- Rajouter un bloc lumineux
- Trouver une solution pour le contrôle des radiants du moyen de chauffage
- Munir la porte côté clocher d'une serrure

4) Organisation du 08 Mai

La commémoration de la Victoire remportée par les armées françaises et alliées en 1945 sera, compte tenu de la crise sanitaire, organisée au monument aux morts dans un format restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation.

CETTE CEREMONIE NE SERA PAS OUVERTE AU PUBLIC.

Un message sur Illiwap avertira la population.

Le Conseil se donne RDV à 11h au Monument aux Morts pour le dépôt de gerbe dont l'achat sera effectué par Mme Vaudenay pour un budget max de 50.00 €

5) Nomination verbale du nouveau délégué pour le SMICTREM

Suite à la démission de Mme Garniche, sa déléguée prend sa place : Mme VAUDENAY Virginie. Après consultation de la CDC, aucun autre délégué suppléant ne sera désigné.

6) Point Site Internet

Le secrétariat de la mairie doit :

- Envoyer le Tambour au format PDF, à la charge du prestataire de le transformer sur l'hébergeur en format livre.
- Envoyer la photo présente dans le Tambour avec la perdrix au milieu des vignes
- Fournir une photo de groupe des employés municipaux
- Pour les démarches administratives envoyer lien site dédié avec intitulés et formulaires : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires>

Vérifier systématiquement que chaque protagoniste est mis en copie de tous les mails.

7) Point plan de paysage

Mme Garniche, qui s'occupe des 4 parcours dédiés afin de finaliser le projet déplore le manque d'intérêt du bureau d'étude pour la commune de Bué.

A l'instant T, la moitié des parcours a été effectuée (eau + bâti) avec une mise en valeur qu'il serait intéressant de promouvoir : le moulin de Récy. Avec l'accord du propriétaire, il a été question d'une inscription au patrimoine industriel suite à rénovation.

Les points paysagers importants semblent bien identifiés, à la suite des parcours 4 ateliers viendront compléter l'étude, puis la restitution finale aura lieu pour l'UNESCO.

8) Commission fleurissement

Après déplacement aux serres de Vinon, les plantes ont été identifiées et transmises à Amaury qui se chargera de leur achat et plantation.

Mme Vaudenay contactera Nature 18 afin de profiter gracieusement de leurs conseils comme ils ont fait sur la commune d'Henrichemont.

Séance levée à : 21 :05

En mairie, le 11/05/2021
Le Maire
Christian THIROT